

Au 2º trimestre 2023, le taux de chômage reste à un niveau historiquement bas en Normandie



Au 2e trimestre 2023, le taux de chômage est quasi stable en Normandie par rapport au 1er trimestre et s'élève à 6,7 % (6,9 % en France métropolitaine).

Le taux de chômage normand reste en repli de 0,3 point sur un an, une baisse légèrement plus prononcée qu'au niveau national (-0,2 point sur un an). Tous les départements normands bénéficient de cette amélioration : de -0,1 point dans la Manche à -0,4 point dans l'Eure, l'Orne et en Seine-Maritime.

Le taux de chômage se situe au même niveau qu'il y a un an dans les zones d'emploi de l'Aigle, d'Avranches et de Granville. Il diminue dans toutes les autres zones de la région, de manière plus prononcée dans l'est de la Normandie, et jusqu'à -0,6 point par rapport au 2e trimestre 2022 dans les zones d'emploi de Bernay, du Havre et de Vernon-Gisors.

Le taux de chômage normand reste sous le seuil des 7 %

Au 2e trimestre 2023, le taux de chômage normand est quasiment stable sur un trimestre et s'établit à 6,7 % (**figure 1**). Ce niveau reste légèrement inférieur au taux national (6,9 % en France métropolitaine). Le taux de chômage est stable dans presque toutes les régions métropolitaines, à l'exception des régions Grand Est, qui présente une hausse de 0,2 point Pour ce second trimestre précédent, et Provence-Alpes-Côte d'Azur où il diminue de 0,2 point. Pour ce second trimestre, le taux de chômage varie ainsi de 5,6 % dans les Pays de la Loire à 8,9 % dans les Hauts-de-France. La Normandie demeure au 7e rang des régions métropolitaines les moins touchées par le chômage, au même niveau que l'île-de-France et le Centre-Val de Loire. La région devance en revanche le Grand Est (7,1 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,8 %), l'Occitanie (8,5 %) et les Hauts-de-France (8,9 %).

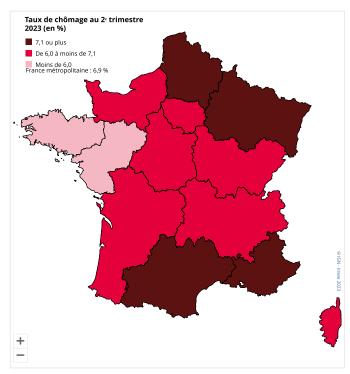


Figure 1 – Taux de chômage au 2e trimestre 2023 par région métropolitaine

Note : données corrigées des variations saisonnières.

Sur un an, le taux de chômage est en forte baisse dans l'Eure, l'Orne et la Seine-Maritime

Au 2e trimestre 2023, le taux de chômage s'établit de 5,0 % dans la Manche à 7,7 % en Seine-Maritime (**figure 2**). La Seine-Maritime est toujours le département normand où la population active est la plus touchée par le chômage. Elle figure au 21e rang des départements de France métropolitaine présentant le plus fort taux de chômage. Avec des taux de chômage de 6,3 %, 6,4 % et 6,8 %, le Calvados, l'Orne et l'Eure se situent à des niveaux intermédiaires. Ils se positionnent respectivement aux 46e, 58e et 60e rangs des départements de France métropolitaine. En revanche, la Manche demeure le département de Normandie le moins affecté par le chômage (5,0 %) et se maintient au 4e rang national des départements français présentant le plus faible taux de chômage.

Par rapport au niveau mesuré un an plus tôt, le taux de chômage est en nette diminution au sein des départements de l'Eure, de l'Orne et de la Seine-Maritime (-0,4 point). La baisse est plus mesurée dans les autres départements : -0,2 point dans le Calvados et -0,1 point dans la Manche.

Figure 2 - Taux de chômage au 2e trimestre 2023 dans les départements normands

Zonage	Taux de chômage 2023 2e trim. (en %)	Taux de chômage 2022 2º trim. (en %)	Évolution sur 1 an (en points)
Calvados	6,3	6,5	-0,2
Eure	6,8	7,2	-0,4
Manche	5,0	5,1	-0,1
Orne	6,4	6,8	-0,4
Seine-Maritime	7,7	8,1	-0,4
Normandie	6,7	7,0	-0,3
France métropolitaine	6,9	7,1	-0,2

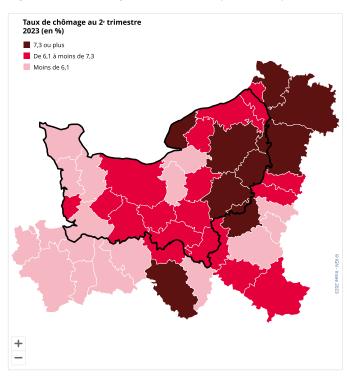
Note : données corrigées des variations saisonnières.

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Le taux de chômage toujours moins élevé dans les zones d'emploi de l'ouest de la région

L'ouest de la Normandie demeure moins touché par le chômage (**figure 3**). À l'exception de la zone d'emploi de Granville où le taux de chômage atteint 6,1 %, toutes les zones d'emploi de la Manche présentent des taux avoisinant les 5 % : de 4,6 % à Saint-Lô et 5,1 % à Coutances. Le taux de chômage reste également modéré au sein des zones d'emploi d'Honfleur Pont-Audemer (5,5 %) et de Lisieux (5,8 %). À l'inverse, la plupart des zones situées à l'est de la région présentent des taux de chômage élevés, en particulier celles qui s'étendent autour des grandes villes d'Évreux (7,3 %), de Rouen (7,7 %) ou encore du Havre qui, avec un niveau de 8,6 %, détient le taux de chômage le plus élevé de Normandie.

Figure 3 – Taux de chômage au 2e trimestre 2023 par zone d'emploi

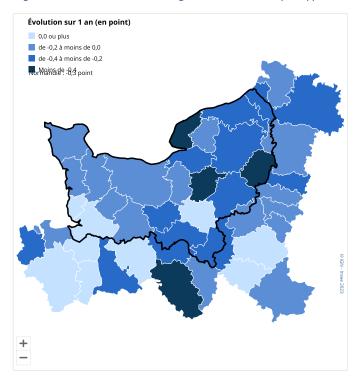


Note : données corrigées des variations saisonnières. Source : Insee, Taux de chômage localisés.

Sur un trimestre, le taux de chômage augmente à Bernay (+0,4 point) et à Caen (+0,3 point), ainsi que dans des zones d'emploi déjà particulièrement touchées par le chômage comme Évreux (+0,2 point) et Rouen (+0,2 point). Il diminue dans la Vallée de la Bresle – Vimeu (-0,2 point). En dehors de ces zones d'emploi, le taux de chômage se maintient peu ou prou par rapport au trimestre précédent.

Sur un an, le taux de chômage recule dans la plupart des zones d'emploi de la région (**figure 4**), y compris dans des zones d'emploi déjà peu touchées par le chômage, celles du nord de la Manche notamment (-0,2 point à Coutances, Saint-Lô et Cherbourg-en-Cotentin). Le taux de chômage diminue plus fortement dans les zones d'emploi de l'est de la région, où la population active est structurellement plus touchée par le chômage (recul jusqu'à 0,6 point dans les zones d'emploi de Bernay, du Havre et de Vernon-Gisors).

Figure 4 – Évolution du taux de chômage au 2e trimestre 2023 par rapport au 2e trimestre 2022 par zone d'emploi



Note : données corrigées des variations saisonnières.

Publication rédigée par : Flavien Alleaume, Laura Le Mains (Insee)

Sources

Les données sont issues du dispositif des estimations d'emploi localisées (Estel) et des taux de chômage localisés. Ces derniers sont calés sur le nombre de chômeurs issu de l'enquête Emploi pour l'échelon national, et s'appuient sur la structure des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi pour la ventilation géographique. L'emploi est quant à lui mesuré en fin d'année et, plus précisément, la dernière semaine de décembre.

Définitions

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active. Cette dernière est composée des actifs occupés et des chômeurs.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Un **chômeur au sens du BIT** (Bureau international du travail) est une personne en âge de travailler (de 15 ans ou plus) qui :

- est sans emploi (qui n'a pas travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence) ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Pour en savoir plus

- > (1) Balcone T., Merel A. (Insee), « **Au 1ºr trimestre 2023, le taux de chômage normand reste à son plus bas niveau depuis 1982** », Insee Flash Normandie nº 132, juillet 2023.
- > (2) Alleaume F., Merel A., Pene A. (Insee), « En Normandie, l'emploi salarié poursuit sa progression, la construction ralentit au 1er trimestre 2023 », Insee Conjoncture Normandie no 38, juillet 2023.

